



AGCE International

DISPOSITIF DE CONFIANCE, DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE, DE CONTRÔLE INTERNE, DE GESTION

Ce dispositif constitue l'ensemble des mécanismes de gouvernance, de contrôle et de conformité mis en place par AGCE International pour garantir une gestion transparente, responsable et sécurisée de ses ressources. Il vise à renforcer la confiance des partenaires, bailleurs de fonds, investisseurs et autorités publiques grâce à des procédures de contrôle interne, de prévention des risques, de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi qu'à une obligation permanente de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des financements mobilisés.

Douala - Cameroun

**DISPOSITIF DE CONFIANCE, DE TRANSPARENCE
FINANCIÈRE, DE CONTRÔLE INTERNE, DE
GESTION DES RISQUES ET DE REDEVABILITÉ**

PRÉAMBULE

Dans un environnement international marqué par des exigences croissantes en matière de bonne gouvernance, de transparence financière, de conformité réglementaire, de gestion des risques et de redevabilité, AGCE International réaffirme son engagement à promouvoir les plus hauts standards d'intégrité, de responsabilité et de performance dans la conduite de ses missions d'intérêt général.

Consciente que la confiance constitue le fondement de toute relation durable avec les autorités publiques, les partenaires techniques et financiers, les investisseurs sociaux, les fondations, les agences de coopération internationale, les entreprises citoyennes et les communautés bénéficiaires, l'organisation a mis en place un **Dispositif de Confiance, de Transparence Financière, de Contrôle Interne, de Gestion des Risques et de Redevabilité** destiné à garantir une gouvernance exemplaire et une utilisation rigoureuse des ressources qui lui sont confiées.

Ce dispositif constitue un cadre institutionnel intégré regroupant l'ensemble des politiques, procédures, mécanismes de contrôle, outils de suivi et engagements éthiques visant à prévenir les risques, renforcer la conformité, assurer la traçabilité des opérations, protéger les ressources de l'organisation et garantir une gestion efficace, efficiente et responsable des programmes et projets mis en œuvre.

À travers ce cadre, AGCE International s'engage notamment à promouvoir la transparence dans la gestion financière, à lutter activement contre la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts, à renforcer les mécanismes de contrôle interne, à protéger les données et les informations sensibles, à encourager les signalements de bonne foi, à assurer un suivi permanent des risques institutionnels et à rendre compte de manière régulière, fiable et vérifiable de l'utilisation des financements mobilisés ainsi que des résultats obtenus.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue inspirée des meilleures pratiques de gouvernance reconnues au niveau national et international, notamment celles promues par les institutions du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les agences de coopération bilatérale et les grandes fondations internationales. Il contribue à renforcer la crédibilité institutionnelle d'AGCE International, à sécuriser ses partenariats et à consolider sa capacité à mobiliser durablement des ressources au service du développement humain, de l'action humanitaire, de l'innovation sociale et de l'économie numérique.

Par la présente, AGCE International réaffirme sa volonté de bâtir une organisation responsable, transparente, performante et digne de confiance, capable de répondre aux attentes de ses partenaires et de ses bénéficiaires, tout en garantissant le respect des principes de bonne gouvernance, de redevabilité et de développement durable qui fondent son action.

14.2 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GOUVERNANCE

AGCE International fonde son action sur les principes suivants :

Transparence

Publication régulière des informations institutionnelles, financières et opérationnelles.

Redevabilité

Obligation de rendre compte aux membres, partenaires, autorités publiques et bénéficiaires.

Intégrité

Tolérance zéro envers la fraude, la corruption, le détournement de ressources et toute pratique contraire à l'éthique.

Conformité

Respect des lois nationales, des réglementations internationales et des engagements contractuels.

Performance

Gestion axée sur les résultats, les impacts mesurables et l'amélioration continue.

Participation

Implication des parties prenantes dans les mécanismes de consultation et de suivi.

14.3 DISPOSITIF DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Afin de garantir la confiance des bailleurs et partenaires financiers, AGCE International adopte les mesures suivantes :

Gestion budgétaire rigoureuse

- Élaboration annuelle d'un budget institutionnel.
- Validation des budgets par les organes compétents.

- Suivi périodique de l'exécution budgétaire.

Comptabilité normalisée

- Tenue d'une comptabilité conforme aux normes applicables.
- Archivage sécurisé des pièces justificatives.
- Production régulière des états financiers.

Séparation des responsabilités

- Distinction entre les fonctions d'autorisation, d'exécution et de contrôle.
- Limitation des risques de conflits ou de malversations.

Traçabilité financière

- Justification documentaire de chaque dépense.
- Conservation numérique et physique des documents financiers.
- Système de suivi des flux financiers.

14.4 MÉCANISME DE CONTRÔLE INTERNE

AGCE International met en place un système permanent de contrôle interne comprenant :

Contrôle administratif

Vérification régulière des procédures administratives et opérationnelles.

Contrôle financier

Suivi des dépenses, engagements, décaissements et justificatifs.

Contrôle documentaire

Gestion centralisée des archives institutionnelles.

Contrôle de conformité

Vérification du respect des procédures internes et des obligations légales.

Contrôle de performance

Évaluation périodique des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

14.5 POLITIQUE D'AUDIT ET DE VÉRIFICATION

Audit interne

Des missions périodiques d'évaluation sont réalisées afin :

- d'identifier les risques ;
- de contrôler les procédures ;
- d'améliorer les mécanismes de gestion.

Audit externe indépendant

Selon les ressources disponibles ou les exigences des partenaires :

- audits financiers annuels ;
- audits de conformité ;
- audits organisationnels ;
- audits de projets financés.

Publication des conclusions

Les principaux résultats des audits peuvent être communiqués aux partenaires concernés conformément aux engagements contractuels.

14.6 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

AGCE International applique une politique de tolérance zéro envers :

- la corruption ;
- la fraude ;
- le détournement de fonds ;
- l'abus de pouvoir ;

- le favoritisme ;
- le blanchiment de capitaux ;
- le financement d'activités illicites.

Mesures préventives

- Code d'éthique institutionnel ;
- Déclaration d'intégrité des responsables ;
- Contrôle des procédures financières ;
- Formation périodique du personnel.

Mécanisme d'alerte

Mise en place d'un dispositif confidentiel permettant à toute personne de signaler des irrégularités sans risque de représailles.

14.7 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout administrateur, dirigeant, employé, consultant ou partenaire impliqué dans une décision susceptible de générer un intérêt personnel direct ou indirect est tenu :

- de déclarer immédiatement la situation ;
- de s'abstenir de participer aux décisions concernées ;
- de respecter les procédures prévues par l'organisation.
- Un registre des conflits d'intérêts est tenu et mis à jour régulièrement.

14.8 GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS

AGCE International adopte une approche proactive de gestion des risques.

Catégories de risques suivis

Risques financiers

- insuffisance de ressources ;
- mauvaise utilisation des fonds.

Risques juridiques

- non-conformité réglementaire ;
- contentieux administratifs.

Risques opérationnels

- interruption des activités ;
- défaillance organisationnelle.

Risques réputationnels

- atteinte à l'image ;
- perte de confiance des partenaires.

Risques numériques

- cyberattaques ;
- perte de données ;
- accès non autorisés.

Cartographie des risques

Une cartographie périodique permet d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques prioritaires.

14.9 POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE CYBERSÉCURITÉ

AGCE International s'engage à assurer la protection des données personnelles, institutionnelles et financières.

Engagements

- Confidentialité des informations.
- Sécurisation des plateformes numériques.
- Contrôle des accès.
- Sauvegardes régulières.
- Sensibilisation des utilisateurs.

Objectifs

- Prévenir les violations de données.
- Garantir l'intégrité des informations.

- Renforcer la confiance numérique des partenaires.

14.10 ENGAGEMENTS ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)

AGCE International adopte une démarche de responsabilité institutionnelle fondée sur les critères ESG.

Environnement

- Réduction de l'empreinte écologique.
- Promotion du développement durable.
- Sensibilisation environnementale.

Social

- Inclusion sociale.
- Égalité des chances.
- Protection des populations vulnérables.
- Respect des droits humains.

Gouvernance

- Transparence décisionnelle.
- Éthique institutionnelle.
- Recevabilité.
- Gestion responsable des ressources.

14.11 CONFORMITÉ AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

AGCE International s'engage à aligner progressivement ses pratiques sur les principes reconnus par :

- les Nations Unies ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

- les principes de bonne gouvernance des organisations internationales ;
- les exigences des agences de coopération et bailleurs internationaux ;
- les normes de gestion financière applicables aux organisations de développement.

14.12 MÉCANISME DE REDEVABILITÉ ENVERS LES PARTIES PRENANTES

- L'organisation garantit aux partenaires et bénéficiaires :
 - un accès aux informations essentielles ;
 - des mécanismes de réclamation ;
 - des dispositifs de consultation ;
 - des rapports périodiques de performance ;
 - des évaluations indépendantes lorsque nécessaires.

14.13 COMITÉ DE CONFIANCE ET DE CONFORMITÉ

Afin d'assurer la supervision permanente de ce dispositif, AGCE International prévoit la mise en place d'un Comité de Confiance et de Conformité chargé :

- du suivi de la gouvernance ;
- de l'analyse des risques ;
- du contrôle de conformité ;
- du suivi des recommandations d'audit ;
- de l'amélioration continue des pratiques institutionnelles.

14.14 DÉCLARATION INSTITUTIONNELLE D'ENGAGEMENT

Par le présent dispositif, AGCE International réaffirme sa volonté de bâtir une organisation exemplaire, transparente, responsable et conforme aux standards internationaux de gouvernance.

L'organisation s'engage à protéger les intérêts des bénéficiaires, des partenaires et des bailleurs de fonds, à garantir une utilisation efficiente des ressources mobilisées et à maintenir un niveau élevé de confiance institutionnelle dans l'ensemble de ses interventions nationales et internationales.

Ce dispositif constitue l'un des piliers stratégiques de la crédibilité et de la pérennité d'AGCE International dans son ambition de devenir une référence africaine et internationale en matière d'action humanitaire, de développement durable et d'innovation socio-économique et numérique.

Fait 1er Janvier 2026

Mis à jour le 18/06/2026 pour servir et faire valoir ce que de droit

**Pour le Conseil des Sages tenant lieu de conseil d'administration:
Le Président Général de AGCE International**